

**L'Incontournable**

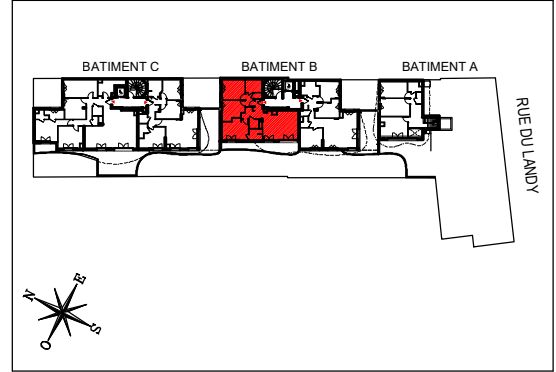
31 rue du Landy  
92110 - Clichy-la-Garenne



**LOT n° B092**

<b>4P</b>	<b>R+9</b>	<b>Bâtiment B</b>
-----------	------------	-------------------

Entrée	6,95 m <sup>2</sup>
Séjour / Cuisine	25,65 m <sup>2</sup>
Chambre 1	11,90 m <sup>2</sup>
Chambre 2	10,35 m <sup>2</sup>
Chambre 3	13,25 m <sup>2</sup>
Salle de bains	5,25 m <sup>2</sup>
Salle d'eau	3,65 m <sup>2</sup>
Wc 1	2,35 m <sup>2</sup>
Wc 2	1,20 m <sup>2</sup>
Dégagement	2,85 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE HABITABLE</b>	<b>83,40 m<sup>2</sup></b>
Terrasse	17,85 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL PRIVATIF</b>	<b>101,25 m<sup>2</sup></b>



**MAITRISE D'OUVRAGES**

SCCV CLICHY 31 LANDY représentée par

**INTER** INTERCONSTRUCTION  
28 Rue Escudier 92100 Boulogne-Billancourt

**SERPI** PROMOTION  
SERPI  
38 Avenue Hoche 75008 Paris



Echelle

SYMBOLE	DESIGNATION	R	All.v	ETEL	VB	PV
○	Espace libre diamètre 1.50m	R	All.v	ETEL	VB	PV
○	Aire de manoeuvre	CUI	F	PL Ch	VC	RP
▨	Soffites et Faux plafonds hauteur minimale: 2m20	LV	PF	PL	VR	FF
□	Gaine technique	LL	GC	EP	VR EI	All h
		PK PL				

NOTA 1 : Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Des variations peuvent intervenir en fonction des nécessités administratives et techniques de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement (retombées de poutre, soffites, faux-plafonds). Les côtes indiquées sont approximatives, les canalisations et interrupteurs ne sont pas représentés. S'ils figurent sur le plan, le nombre et les dimensions des corps chauffe sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. Les quadrillages dessinés ne sont pas des calepinages. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 mars 1997 (art. 4.1)

NOTA 2 : Les hauteurs des seuils des portes-fenêtres sont comprises entre 5 et 25 cm et correspondent à une différence de hauteur maximale entre l'intérieur et l'extérieur.